



Un projet immobilier prévoit la construction d'un bâtiment de 21 appartements à la place des trois immeubles qui abritent actuellement des commerces. CÉLINE REUILLE

**PRÉVERENGES** Le conseil communal s'inquiète d'un projet d'immeuble et veut décider de l'octroi d'un permis de démolir.

## Polémique autour d'un permis de démolir

Lauriane Barraud  
lbarraud@lacote.ch

Le conseil communal préverengeois semble vouloir outrepasser ses compétences dans un dossier qui suscite de vives réactions: la construction d'un immeuble de 21 appartements en propriété par étage en lieu et place de trois bâtiments, situés à la route d'Yverdon 10 et 12 ainsi qu'à la rue de Lausanne 1. Lors de la dernière séance, des conseillers ont déposé une motion demandant que «le Conseil communal puisse partager, par voie de préavis, la responsabilité de la Municipalité pour l'octroi d'un permis de démolir».

Une requête qui sera sans doute jugée irrecevable par l'Exécutif qui doit désormais étudier le texte. «Le Conseil ne peut pas se mêler de l'octroi d'un permis de construire ou de démolir qui relève de la compétence municipale», précise Pierre-Georges Gay, municipal responsable de

l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire, qui ne souhaite pour l'heure pas s'exprimer davantage sur ce texte. «Nous allons discuter de cette motion au sein de l'Exécutif et nous apporterons une réponse lors d'un prochain Conseil.»

### Nombreuses oppositions

Prévu en plein cœur de la localité, ce projet de construction suscite pourtant une vive émotion. La récente mise à l'enquête du dossier en témoigne: 26 oppositions, dont une signée par 85 personnes, et 13 remarques ont été enregistrées au service technique de la commune.

Pour les opposants comme pour les motionnaires, les trois bâtiments actuels sont situés à un endroit historique du village et doivent être protégés. «Nous constatons aussi que ce projet impliquera la fermeture de trois commerces actifs de proximité, à savoir la boucherie, l'auberge du Chasseur ainsi que le salon de coiffure», dé-

plorent encore les conseillers communaux. Plusieurs d'entre eux ont fait part de leur inquiétude de voir Préverenges devenir une cité-dortoir. «Il y a déjà de nombreuses constructions qui ont défiguré notre village. La population ne veut pas de ce nouvel immeuble», s'est insurgé le conseiller communal Jacques Balestra. «Nous sommes obligés de soumettre un projet à l'enquête, même si un promoteur souhaite implanter une tour au milieu du village», a rétorqué Pierre-Georges Gay.

Enfin, plusieurs élus ont déploré le manque de vision à long terme sur les projets futurs de la commune. «Pour que la Municipalité puisse faire une projection sur les 10 à 15 prochaines années, il faut lui laisser du temps», a renchéri le syndic Guy Delacretaz, visiblement irrité par le manque de confiance du Conseil communal. «Dans une dictature, vous pouvez changer la loi d'un jour à l'autre, mais pas dans une Municipalité, heureusement.»

### SAINT-GEORGE Myxomatose: levée des mesures sanitaires

Vendredi Giovanni Peduto, vétérinaire cantonal, a levé la zone d'interdiction dans cinq communes du Pied du Jura, à la suite d'un cas de myxomatose survenu début septembre à Saint-George. Pour mémoire, trois lapins béliers nains avaient péri foudroyés par la myxomatose, maladie virale. Le 9 septembre, le vétérinaire cantonal avait pris des mesures sanitaires durant 30 jours autour du foyer, dans un rayon de trois kilomètres. Dans les communes de Longirod, Marchissy, Saint-George, Gimel et Saint-Oyens, il était interdit de déplacer les lapins vivants et d'en faire commerce, afin d'éviter la propagation de la maladie. Etant donné qu'aucun nouveau foyer de myxomatose n'a été détecté depuis, la zone d'interdiction n'a plus cours. ● JOL

### LAVIGNY Pas touche au plafond d'endettement

9 800 000 francs: c'est le montant du plafond d'endettement proposé par la Municipalité pour les années 2011-2016. Une limite qui reste inchangée depuis la législature précédente. L'Exécutif fixe, par ailleurs, le plafond de risque pour cautionnements et autres formes de garanties au maximum de 150 000 francs. Ces chiffres tiennent compte, en substance, du niveau actuel de la dette, 7 727 000 francs, «permettant, souligne la Municipalité, de disposer d'une marge suffisante pour le financement des investissements projetés, qui seront réalisés au fur et à mesure des besoins et sur la base d'études approfondies.» Le Conseil communal se prononcera lors de sa séance du 7 décembre. ●

### Budget légèrement déficitaire en 2012

La Municipalité de Lavigny présente un budget légèrement déficitaire pour l'année 2012. L'excédent de charges y avoisinera 42 000 francs contre 6200 francs d'excédent de revenus en 2011. Au total, le préavis enregistre quelque 4 548 000 de revenus contre 4 383 000 francs de dépenses. L'autofinancement atteint tout juste 165 000 francs contre 337 000 lors de l'exercice précédent. En cause: la facture sociale, l'alimentation du fonds de péréquation, et la participation à la réforme de la police, 3,38 points d'impôts au lieu des deux prévus. Le Conseil communal se déterminera en décembre. ● MR



Le collège en chantier. Les vandales ont profité des échafaudages pour commettre des déprédations et dérober du matériel. CÉLINE REUILLE

### PRÉVERENGES Vandalisme au collège

Bancs publics endommagés et déplacés, matériel de chantier chapardé à l'occasion d'escalades des échafaudages, notamment des mousses expansives répandues sur place et dans le village, scooters incendiés, feux de poubelles, vitres brisées, abandon de déchets résultant de grillades festives improvisées: le collège de Préverenges est actuellement la victime d'une recrudescence d'actes de vandalisme. Plusieurs vagues de déprédations se sont succédé depuis juin et surtout dès le début du mois d'octobre.

### Entreprise privée de surveillance mandatée

«Le coût des dégâts n'est pas chiffré pour l'heure», précise le secrétaire municipal Patrick Crausaz. La Municipalité a néanmoins décidé de saisir le taureau par les cornes. Elle a, d'ores et déjà, déposé une série de plaintes contre inconnus. «Ce que nous faisons systématiquement en pareil cas», explique Pierre-Georges Gay, municipal chargé de la Police des constructions, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Elle a, par ailleurs,

choisi de mandater une société privée pour exercer une surveillance sur les bâtiments communaux. Cette surveillance s'exercera en complémentarité avec les patrouilles régulières, menées sur le territoire de la commune par la Police intercommunale morgienne. «Jusqu'à présent, celle-ci suffisait. Après une première série de méfaits, il y a deux ans, la situation s'était en effet calmée», commente Pierre-Georges Gay.

### L'hypothèse des caméras de surveillance?

Evoquant ces événements jeudi soir devant le Conseil communal, l'Exécutif a affirmé «prendre le dossier très au sérieux». Une élue a soulevé, à ce titre, la question de l'éventuel recours à des caméras de surveillance. Une hypothèse exclue dans l'immédiat. «La pose de caméras ne peut se faire sans l'adoption préalable d'un règlement et ce sujet n'était pas à l'ordre du jour jusqu'à présent.» A titre personnel, Pierre-Georges Gay se dit peu «convaincu de l'effet dissuasif d'une surveillance par l'image.» ● MR

### TOLOCHENAZ La Maison de la rivière entend se développer. Centre scientifique à l'enquête

Mieux connaître les cours d'eau et leur faune, c'est l'objectif d'un futur centre de renaturation mis à l'enquête publique à Tolochenaz. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Maison de la rivière, qui a démarré en 2007, avec notamment pour partenaires l'Université de Lausanne et la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA).

«Il s'agit de permettre à des chercheurs, en particulier à des étudiants, de mener à bien des expériences et des observations sur ce milieu», explique Jean-François Rubin, président du conseil de fondation de la Maison de la rivière. Cela implique, la création de lieux de pêche, de bassins et un détournement partiel du cours du Boiron. «En cas de débit



Les bâtiments existants feront l'objet d'une restauration discrète, pour préserver le paysage de l'embouchure du Boiron. CÉLINE REUILLE

insuffisant, l'eau sera pompée au lac, pour ne pas nuire à l'équilibre de la rivière. Le canal d'amenée d'eau fera l'objet d'une enquête ultérieure en fin d'année», précise Jean-François Rubin. Le centre,

construit dans d'ex-bâtimens de l'armée restaurés, comprendra des chambres pour le logement des chercheurs. La mise à l'enquête se prolonge jusqu'au 14 novembre. ● MR

### EN IMAGE



AUDREY PIGUET

### BUCHILLON

#### Raisinée au milieu des bois

La cabane forestière a accueilli la raisinée d'automne entre vendredi et samedi, organisée par la Municipalité et les sociétés locales. Invitée à «touiller» dans l'énorme chaudron, la population du village a pu prendre part également à une broche. ● MR

PUBLICITÉ

APPELEZ LES PROS DE  
L'ELECTROMENAGER



CRÉATIVITÉ!  
021 825 15 06

MORAND ÉLECTROMÉNAGER SA